

1ER OCTOBRE 2020



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE

FSG MONTREUX

Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée.....	2
2.	Liste des Présences	2
3.	Election des Scrutateurs et approbation de l'ordre du jour	2
4.	Présentation de la situation	2
5.	Actions entreprises depuis la démission en bloc	3
6.	Ouverture de la discussion à l'AG et proposition des membres.....	4
7.	Propositions du comité	5
8.	Elections	6
9.	Finance	7
10.	Démissions.....	7
11.	Divers	7
12.	Clôture de l'assemblée.....	8

1. Ouverture de l'assemblée

Le président d'honneur, M. Francis Depallens, souhaite la bienvenue aux membres et se réjouit de leurs nombreuses présences. Covid-19 oblige, il rappelle les mesures sanitaires imposées par le canton et la commune de Montreux.

Francis laisse la parole au vice-président, Julien Grandin

Julien Grandin remercie à son tour l'assemblée et poursuit avec la liste des présences.

2. Liste des Présences

Les membres suivants se sont personnellement excusés

- Gérald Barbey
- David Demartini
- Nathalie Demartini
- Anne Depallens
- Elena Dessena
- Claude Falbriard
- Brigitte Hofer
- Nelly Jost
- Victoria McLagan
- Maria Mercuri
- Natacha Paillex
- Roland Paillex
- Charlotte Saudan
- Nicolas Schoepfer
- William Sternheimer
- René Ticelli

L'assemblée de ce soir réunit 66 membres soit :

- 8 sautoirs d'honneur
- 11 membres d'honneur
- 12 membres honoraires
- 35 membres actifs.

La majorité absolue est de 34 et celle des 2/3 de 45.

3. Election des Scrutateurs et approbation de l'ordre du jour

En cas de votations, Emmanuel Demartini et Sylvain Grandin seront scrutateurs.

Aucune remarque n'est formulée au sujet de l'ordre du jour, nous pouvons donc délibérer comme prévu.

4. Présentation de la situation

Début mai, première discussion de la situation GAM.

Une maltraitance psychologique envers les petits gymnastes est rapportée.

Sylvain Périchon, responsable technique, est mandaté pour discuter avec le responsable GAM

En juin, lors de la séance du comité, Sylvain Périchon confirme qu'il a rencontré le responsable GAM et que celui-ci a pris note des plaintes.

Début juillet, le comité reçoit une lettre ouverte de la part de Sabine Guckert demandant :

« Est-ce que la pédagogie avec laquelle est enseignée la gym, correspond à l'image que le comité / la FSG Montreux se fait d'un tel enseignement ? »

Une séance extraordinaire de comité par vidéoconférence est agendée rapidement.

Ce soir-là, il a été dit pour la première fois que si la situation avec les moniteurs GAM ne change pas, il y aura des démissions dans le comité.

Des propositions moins radicales ont aussi été soumises comme, par exemple, la mise en place d'une charte entraîneur, une formation pédagogique ou similaire pour les moniteurs, de poursuivre le dialogue avec le responsable GAM, de récolter des témoignages de parents de gymnastes par rapport aux plaintes.

En conclusion, Sabine Guckert est mandatée pour récolter ces témoignages, William Sternheimer pour prendre contact avec Manu, le responsable GAM, ce qu'il a fait par téléphone le lendemain.

A la séance du mois d'août, rien de spécial à signaler concernant les GAM, aucun retour de témoignage, juste un bref récapitulatif de l'échange téléphonique.

Samedi 13 septembre 2020, William informe son comité d'une situation inacceptable, selon ses dires, parvenue la veille à l'entraînement entre un moniteur vis-à-vis d'un gymnaste et de sa maman, il remet sa lettre de démission comme évoqué lors de la séance extraordinaire et propose à ceux qui se reconnaissent dans cette situation d'y mettre son nom.

Lundi 14 septembre 2020, envoi de la lettre de démission des 5 membres du comité

5. Actions entreprises depuis la démission en bloc

Suite à la lettre des cinq membres du comité démissionnaire, le Vice-Président a convoqué tous les membres pour une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a récupéré les classeurs et clés du Président et du responsable technique démissionnaires.

Les comptes lui ont été remis par le trésorier pour la vérification de l'état financier de la société. M. Serve Sauvain se tient à disposition pour toute information.

Il a contacté l'ACVG et la commune de Montreux afin de changer les personnes de contact. Il a aussi modifié les personnes de contact sur le site internet.

Il a appelé l'UBS concernant les démarches à faire dans cette situation. Vu que le vice-président n'est pas le signataire des comptes et tant qu'il n'y a pas le procès-verbal annonçant le nouveau trésorier, rien ne peut être entrepris.

Il appelé Francis Depallens, président d'honneur, et l'a rencontré pour préparer cette assemblée extraordinaire.

Il a pris contact avec Damien Bidlingmeyer, entreprise « Stratera Entraînement », afin de prendre connaissance des dernières nouvelles au sujet de l'entraîneur professionnel.

Il y a 2 jours, Damien lui a annoncé que le permis de travail de Youssef, l'entraîneur professionnel, a été accepté.

Malgré les circonstances, le comité remercie Sylvain Périchon et William Sternheimer pour tout le travail effectué sur ce projet.

Le comité a fait une enquête auprès des gymnastes du groupe GAM des deux dernières années afin d'obtenir un éclairage au sujet des propos tenus par la lettre des démissionnaires. Nous avons reçu à ce jour trois réponses.

Il en est ressorti principalement que l'encadrement dû au manque de moniteurs est insatisfaisant.

6. Ouverture de la discussion à l'AG et proposition des membres

Caroline Kenklies demande où nous en sommes ? Que va-t-il se passer ? Qui sont les gymnastes, parents, moniteurs concernés dans cette affaire ? Et aimerait entendre la parole d'anciens gymnastes.

Isabelle Meylan a un doute sur les accusations écrites dans la lettre de démission de certains membres du comité, au vu de l'expérience avec son fils gymnaste à l'artistique depuis des années. Elle signale que le dialogue a toujours été présent même en périodes de difficultés dues au manque de moniteurs. Elle demande s'il y a eu discussions entre moniteurs, gymnastes, parents et que, si la discipline et l'exigence d'un sport élite n'auraient pas convenu à Ludovic, elle n'aurait pas mis la faute sur les moniteurs mais aurait fait changer de discipline à son fils, ce qui n'a pas été le cas. Elle se pose la question que peut-être ces enfants ne sont pas faits pour la gymnastique artistique.

Sylvain Grandin se désole de l'absence des démissionnaires, il aurait aimé des explications de leur part à cette assemblée.

Serge Thélin demande des explications auprès de Manu que celui-ci accepte.

Emmanuel Demartini (responsable GAM) s'excuse de la situation : « Je pense que la communication a toujours été ouverte, des anciens gymnastes, des parents d'anciens gymnastes peuvent le confirmer. Après, la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain, on évolue tous, en 35 ans de monitorat, j'ai peut-être aussi changé, j'ai vraisemblablement moins de patience ». Il confirme que le manque de moniteur est un problème pour la gestion de 15 gymnastes mais qu'il n'y a pas de maltraitance psychologique. Il annonce qu'une des membres démissionnaires du comité et maman d'un petit gymnaste a décidé de « donner un coup de main » dans la salle. Manu dit que oui c'est difficile, oui c'est rigoureux, oui je suis intolérant sur la discipline (on ne court pas dans la salle, dans la fosse etc.) Il est déçu de ne pas avoir eu plus de retour négatif ou, à la rigueur, soulagé même s'il avait vraiment la conscience tranquille.

Sandra Depallens déplore le prétexte de démissionner en bloc à cause de la GAM, ils sont responsables de toute la société non pas seulement d'un groupe.

Yves Depallens informe l'assemblée qu'il ne faut pas se voiler la face, que la société n'a plus de répondant, c'est-à-dire plus de président, plus de trésorier, plus de secrétaire. Il dit aussi que le problème des conditions d'entraînements ne date pas d'aujourd'hui, on peut en discuter en long et en large mais cela ne règle pas le problème de la restructure

urgente de la société. Il pense que c'est une très belle excuse pour détourner la situation de la problématique d'une équipe qui n'a pas su affronter les défis qui se présentaient devant par rapport à la société.

Charly Weber est 100% d'accord avec Yves. Il souligne qu'il y a un terme qui lui pose problème par rapport à Manu qui fait un gros boulot depuis environ 30 ans dans cette société, c'est la « maltraitance psychologique », c'est une accusation grave, il n'y croit pas et il ne faut pas accepter ça. Personnellement, il n'a rien compris à cette lettre.

Laurent Demartini, se demande que vu qu'ils sont démissionnaires, qu'ils ne font plus partie de la société, leur présence à cette assemblée aurait-elle été justifiée ?

Olivier Gruaz et Yves Depallens auraient aimé qu'ils viennent. Yves, rappelle qu'il faut d'abord vérifier et accepter les comptes pour donner décharge au trésorier et accepter sa démission. Il pense que ce n'est pas à nous à dire s'il y a eu harcèlement morale, c'est aux enfants à témoigner avec l'aide d'une psychologue en face pour voir si c'est le cas. Si c'est le cas ou non, il faudra effectivement régler ce problème. Mais avant tout, il faut refaire une structure, sinon il n'y a plus de société.

Sandra Mathey, monitrice GAM explique qu'elle est stricte tout comme Manu, qu'à l'entraînement on attend le respect. Du moment où il n'y a pas de respect, elle intervient auprès du gymnaste comme ce fameux vendredi 12 septembre. Ce jour-là, dans la salle, d'autres moniteurs ont vu la scène et pourront témoigner. Sandra explique qu'elle a été vers l'enfant, l'a retourné pour lui dire qu'il ne peut pas se comporter de la sorte, il a commencé à hurler, criser même quand on l'a laissé tranquille. A la fin de l'entraînement, Sandra va discuter avec la maman du garçon sur le parking. La maman prend la défense de son fils. William Sternheimer, présent aussi sur le parking, s'est permis d'intervenir, de se prononcer sur le sujet alors qu'il n'a même pas mis les pieds dans la salle, de critiquer Manu, de traiter en gros les moniteurs d'incapables. Elle profite de préciser que son fils n'arrête pas la gym à cause de Manu mais qu'il aimerait prendre une autre voie. Elle confirme qu'avec les petits, Manu manque de pédagogie. Elle souligne que si on accepte qu'un gymnaste se comporte mal avec un autre gymnaste ou vers un adulte, les entraînements ne seront plus gérables.

Yves aimerait vraiment qu'on se concentre sur la reconstruction de la société.

Anne-Christine Laurent est d'accord avec Yves mais, pour elle, quand on reçoit une lettre comme ça, on est en droit de comprendre un petit peu ce qui s'est passé. Elle comprend bien que le but de cette assemblée est d'aller de l'avant et qu'elle a une inquiétude sur l'avenir du groupe 35+.

7. Propositions du comité

Selon les statuts au point 4 article 4.1 : la société doit être dirigée par un comité composé d'un président, d'un président d'honneur, d'un président (ou responsable) technique, d'un secrétaire, d'un caissier et de membres adjoints.

1^{ère} proposition :

Julien Grandin demande si quelqu'un veut en prendre la responsabilité et de compléter ou créer son propre comité. Personne ne se propose.

Julien expose deux autres propositions

- Si personne n'est prêt à s'investir sur un long terme, possibilité de créer un comité intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale
- Puisque la société ne peut pas être dirigée avec un comité restreint, le point 11, article 11.6 des statuts devra être mis en place.

M. Herbert Holland trouve bien la proposition d'un comité intérimaire.

M. André Blanc remercie Julien de son travail, ce n'est pas facile, il est ok pour un comité intérim, il doute qu'il y ait 3 à 5 personnes dans l'assemblée qui se portent volontaires.

M. Roland Ackermann trouve qu'il faut d'abord régler les problèmes conflictuels il faudrait un modérateur.

Sylvain Grandin, Valérie Wicht, Laurence Burnier et Olivier Gruaz se proposent pour rejoindre un comité intérim jusqu'à la prochaine assemblée. Olivier et Laurence insistent sur le fait qu'il n'y aura pas de prolongation.

Franca Demartini trouve que c'est bien la variante intérim, mais aurait aimé que les membres entre 30-40 ans prennent la relève.

Yves Depallens se dit très inquiet, cela ne fait que repousser le problème au mois de mars. Si personne ne prendra de responsabilité lors de la prochaine assemblée générale, ce n'est pas ce soir qu'on enterre la société, mais dans quelques mois.

Laurent Demartini trouve qu'il est important de faire cette transition financière.

Sandra Depallens pense qu'on rend à sa famille ce qu'on a reçu, elle parle pour les membres qui ont grandi dans la société, elle n'accable pas les membres qui ne veulent pas s'investir mais les rend attentifs sur le futur sort de la société.

Laurence Burnier rend attentif que dans 6 mois c'est demain, il faut bouger...

8. Elections

L'Assemblée accepte à l'unanimité que Julien Grandin prenne la place de président intérim
Elle accepte que Olivier Gruaz soit caissier intérim à l'unanimité.

Marielle Demartini est acceptée à l'unanimité pour être la secrétaire intérim

Laurence Burnier, Valérie Wicht et Sylvain Grandin sont acceptés à l'unanimité dans le comité intérim

Le comité intérim se compose maintenant des personnes suivantes :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| • Julien Grandin | Président intérim |
| • Olivier Gruaz | Trésorier intérim |
| • Marielle Demartini | Secrétaire intérim |
| • Valérie Wicht | Membre intérim |
| • Laurence Burnier | Membre intérim |
| • Sylvain Grandin | Membre intérim |

9. Finance

Les vérificateurs de comptes sont convoqués.

Il s'agit de :

- André Gruaz
- David Demartini
- Laurent Demartini (Suppléant)

Yves Depallens propose son aide. Il sera donc aussi convoqué.

10. Démissions

Les membres suivants ont émis le vœu de quitter notre société :

- M. William Sternheimer
- M. Sylvain Périchon
- M. Jean-Christophe Serve Sauvain
- Mme. Sabine Guckert

En ordre avec leur fonction, le comité libère Sabine Gückert et Sylvain Périchon de toutes obligations.

Jean-Christophe Serve Sauvain et William Sternheimer sont libérés de leur fonction mais pas de leur responsabilité au niveau de la caisse et ceci jusqu'à la vérification et acceptation des comptes vu qu'ils sont tous deux signataires à l'UBS.

Après ces modifications, notre société compte :

- 8 sautoirs d'honneur
- 14 membres d'honneur
- 28 membres honoraires
- 73 membres actifs

A cela s'ajoutent nos gymnastes juniors, pas encore membres de la société

11. Divers

Isabelle Meylan propose qu'une lettre mentionnant ce nouveau comité intérim soit écrite auprès des services des sports de la commune de Montreux.

Caroline Kenklies demande de faire une réflexion sur comment éviter dans l'avenir une situation similaire.

Laurence Burnier propose d'établir une charte pour les parents.

Isabelle Meylan rappelle qu'il y a une aide juridique dans la jeunesse et sport.

Yannick Depallens, pour ses études, vient de terminer un travail sur la gymnastique artistique. Il pense que, dans l'évolution du club, il faut le reconstruire correctement. Il pense que ce problème aurait peut-être pu être évité s'il y avait eu un encadrement

généralisé, il n'y a pas que les entraîneurs, on a besoin d'autres structures, l'enfant a besoin de voir des gens : des conseillers, un psychologue sportif... Avec une structure globale les enfants sont soutenus et cela éviterait que ce genre de problème se reproduise.

12. Clôture de l'assemblée

Nous sommes arrivés au terme de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Notre Vice-Président remercie le reste du comité pour son engagement à la cause de notre société ainsi que toutes les personnes qui, ce soir ou tout au long de l'année, assument leur devoir.

Il remercie également Yves Depallens pour ses conseils à la préparation de cette assemblée.

L'assemblée est levée à 21h40

Villeneuve, le 02.10.2020

Fédération Suisse de Gymnastique, Société de
Montreux

Julien Grandin
Président intérim

Marielle Demartini
Secrétaire intérim